

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2023-09

Objet : Mouvements de crédits – Budget principal 2023

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DEL2023_025 du 15 mars 2023 adoptant le budget primitif principal pour l'exercice 2023 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des mouvements de crédits sur le budget principal 2023 ;

DECIDE

1- D'effectuer les mouvements de crédits suivants :

| Chapitres - Articles | Libellés | Montants |
|----------------------|------------------------------------|--------------|
| Dépense : 21 - 2188 | Autres immobilisations corporelles | -6 600,00 € |
| Dépense : 10 - 10226 | Taxe d'aménagement | + 6 600,00 € |

2- Dit que cette décision sera transmise à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

A VACHERESSE, le 25 octobre 2023

Le Maire,


Angé MEDORI

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*